

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2010</b></p>
---

L'an deux mille dix, le 11 Février à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

**Etaient présents :**

Michel SOHIER, Maire,  
Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU, Jean LE MERDY,  
Serge KERAMBRUN, Adjoints.

Louis AUGES, Vania BROUDIC, Yann DRESCHER, Laurence GELARD, Marie-France GAULTIER, Raymonde HUE, Jean-Claude KERGARAVAT, Anne LEVESQUE, Henri LE BELLEC, Yves MEUNIER, Jacques THOMAS, André TILLY.

**Absents excusés :**

Jean-Michel HUON, procuration à Marie-Françoise RANNOU  
Michèle DABADIE, procuration à Anne LEVESQUE  
Marielle GUILLARD, procuration à Laurence GELARD  
Erwan RIVOALLAN, procuration à Jean LE MERDY

**Date des convocations :** 05 Février 2010

**Secrétaire de séance :** André TILLY

**Assistait également à la séance :**

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale  
Melle Florence LE MAT, rédacteur

**Ordre du jour :**

- Informations du Maire

- I. Principe de subvention des voyages scolaires
- II. Attribution des subventions
- III. Tarifs des « mercredis en fête »
- IV. Personnel :
  - ❖ Contats d'accompagnement dans l'emploi
  - ❖ Emplois saisonniers
- V. Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19H45.

## **Informations du Maire :**

- Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Président du Conseil Général, suite à une réunion avec la municipalité relative au port départemental de Tréguier, aux nuisances constatées, à son devenir et aux solutions envisagées sur le plan de l'environnement. Celui-ci y réitère son engagement de profiter de la fin de la concession portuaire départementale en 2010 pour réfléchir à la finalité de cet équipement auquel la Commune et le Conseil Général sont attachés. Il précise qu'il a bien noté que Tréguier est favorable au maintien du port départemental en définissant les activités qui pourraient s'y développer tout en préservant l'environnement et la population. Il ajoute qu'il a confié à Isabelle NICOLAS, Conseillère Générale, le soin de présider un groupe de travail sur ce sujet et qu'il a adressé à Monsieur Le Préfet un courrier pour demander le respect de la réglementation en vigueur sur le port et notamment concernant le kaolin.

Le Maire donne aussi lecture de ce courrier adressé au Préfet évoquant particulièrement le cas du kaolin et de la kerphalite avec les craintes des élus, des riverains et des associations et l'impact des poussières sur la santé publique et aussi le non respect de la réglementation. Le Président du Conseil Général dit avoir aussi pris l'initiative d'une réunion de travail avec les parties concernées : Ville de Tréguier, Conseil Général, Chambre de commerce et d'industrie.

Le Maire précise que le Conseil Municipal fera part en tout état de cause de sa position par délibération avant toute décision de l'assemblée départementale.

- Il annonce qu'il pensait pouvoir annoncer ce soir le(a) nom du remplaçant(e) de Monsieur Daniel SALAÛN, responsable du service culturel. Malheureusement, cette personne qui vient d'être contactée par téléphone pour lui annoncer son recrutement, et qui d'ailleurs est très contente d'avoir été choisie, souhaiterait plus de détails sur sa rémunération. Si éventuellement elle devait refuser le poste, le choix se porterait sur le deuxième candidat retenu.

D'ores et déjà, en attendant confirmation de l'intéressé(e), il faut autoriser le Maire à créer le poste d'animateur. Le Maire met donc cette proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

## **I. Principe de subvention des voyages scolaires**

Monsieur HUON explique qu'en accord avec la commune de Minihi-Tréguier, il est proposé d'harmoniser et d'augmenter les subventions accordées aux élèves de primaire et du secondaire à l'occasion de classes vertes, de voyages d'études ou linguistiques ou de classes de découverte...

Les propositions sont les suivantes :

\* une journée : pas de subvention

\* période continue ou discontinue de deux à quatre jours : 20 € par enfant au lieu de 10

\* période de cinq jours et plus : 30 € au lieu de 20 €

Ces subventions ne peuvent être accordées qu'une seule fois par an.

Le Maire met aux voix cette proposition. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

## II. Attribution des subventions

ASSOCIATIONS	2 006	2 007	2 008	2 009	Demandes 2010	Propositions 2010
<b>AFFAIRES CULTURELLES et ANIMATIONS</b>						
CCER - Activités	3 200.00	3 200.00	4 050.00	4 500.00	4 500.00 €	4 500.00 €
CCER -exceptionnel - Travaux de toiture				5 000.00	5 000.00 €	5 000.00 €
La SPREV	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 692.00 €	2 000.00 €
Skol Sonerien Bro Landreger	550.00	550.00	550.00	750.00	500.00 €	500.00 €
ARC Paulines	320.00	320.00	320.00	320.00	320.00 €	320.00 €
Comité de Jumelage MONDONEDO	400.00	400.00	400.00	400.00	400.00 €	400.00 €
Comité de Jumelage MALLOW	760.00	400.00	400.00	400.00	400.00 €	400.00 €
UTL	460.00	460.00	460.00	480.00	N'estime pas nécessaire une subvention	
Psallete	CC3R	530.00	530.00	530.00	1 000.00 €	530.00 €
Ensemble vocal de Tréguier	CC3R	230.00	230.00	230.00	230.00 €	230.00 €
Comité RENAN	460.00	460.00	460.00	460.00	500.00 €	460.00 €
Festival de Lanvellec					3 000.00 €	1 500.00 €
Animation Beg Chopin					13 500.00 €	1 000.00 €
Maison d'art Trégor exceptionnel					150.00 €	100.00 €
Al Levrig (cours de breton)	80.00	80.00	80.00	80.00	non	
<b>TOTAL</b>	<b>15 730.00</b>	<b>16 130.00</b>	<b>16 980.00</b>	<b>15 150.00</b>	<b>32 192.00 €</b>	<b>16 940.00 €</b>

<b>AFFAIRES SPORTIVES</b>						
ASMT	230.00	230.00	230.00	230.00	230.00 €	230.00 €
association sportive de tir			640.00	100.00	>100	200.00 €
Karaté Club	300.00	500.00	500.00	700.00	2 800.00 €	700.00 €
AST	10 000.00	10 000.00	10 610.00	10 300.00	10 500.00 €	10 300.00 €
Bro Dreger Hand-Ball	1 845.00	1 300.00	1 300.00	1 300.00	1 400.00 €	1 300.00 €

Tennis Club	1 050.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00	2 600.00 €	2 000.00 €
Association Sportive Lycée Savina	350.00	350.00	350.00		NON	
Espoirs du Trégor (Collège Saint-Yves)	350.00	350.00	350.00	350.00	400.00 €	350.00 €
Association Tréguier-Cheval Loisirs	110.00	110.00		110.00	OUI	110.00 €
Handy-Sport	80.00	80.00	80.00	80.00	OUI	80.00 €
Club de Kayak	150.00	150.00	650.00	150.00	OUI	150.00 €
ATN		150.00	150.00	300.00	OUI	300.00 €
La palme du trégor			50.00		NON	
RAM -ATAO (Gilles Ponthieux)				1 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>15 075.00</b>	<b>15 430.00</b>	<b>17 120.00</b>	<b>16 220.00</b>	<b>17 930.00 €</b>	<b>15 720.00 €</b>

<b>AFFAIRES SOCIALES</b>						
ADAPEI des Côtes d'Armor	150.00	150.00	150.00	150.00	OUI	150.00 €
Le Secours Catholique	230.00	230.00	230.00	230.00	OUI	230.00 €
Club des Aînés	380.00	380.00	380.00	400.00	400.00 €	400.00 €
Donneurs de sang	210.00	210.00	210.00	210.00	210.00 €	210.00 €
Vie Libre	80.00	80.00	80.00	80.00	90.00 €	80.00 €
VMEH	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00 €	150.00 €
Ty Mad Zu Coz	150.00	150.00	150.00	150.00	OUI	150.00 €
Restos du Cœur départemental	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00 €	1 000.00 €
Filéa			100.00		OUI	100.00 €
Solidarité Haïti						1 000.00 €
Solidarité Trégor Madagascar				150.00	150.00 €	150.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>235.00</b>	<b>235.00</b>	<b>2 450.00</b>	<b>2 520.00</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>3 620.00 €</b>

<b>AFFAIRES MARITIMES</b>						
SNSM Loguivy	520.00	520.00	520.00	520.00	520.00 €	520.00 €
SNSM Pleubian				100.00	120.00 €	100.00 €
Pensionnés de la Marine Marchande	80.00	80.00	80.00		100.00 €	80.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>600.00</b>	<b>600.00</b>	<b>600.00</b>	<b>620.00</b>	<b>740.00 €</b>	<b>700.00 €</b>

subventions exceptionnelles

<b>AFFAIRES MILITAIRES</b>	<b>2 006</b>	<b>2 007</b>	<b>2 008</b>	<b>2 009</b>	<b>Demandes 2010</b>	<b>Propositions 2010</b>
Médaillés Militaires	80.00	100.00	100.00	100.00	100.00 €	100.00 €
Souvenir Français	80.00	100.00	100.00	100.00	100.00 €	100.00 €
FNACA	80.00	100.00	100.00	100.00	100.00 €	100.00 €
ANACR	80.00	100.00	100.00	100.00	100.00 €	100.00 €
AVEMP	80.00	100.00	100.00	200.00	200.00 €	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>650.00</b>	<b>500.00</b>	<b>500.00</b>	<b>600.00</b>	<b>600.00 €</b>	<b>600.00 €</b>

<b>DIVERS</b>						
<b>Rallye des Vieilles Voitures</b>						
Croix rouge	80.00	80.00	80.00			
Protection civile	58.94	88.41	88.41	117.88	147.35 €	147.35 €
Prévention Routière	60.00	60.00	60.00	60.00	OUI	60.00 €
Comité de Défense du Jaudy	80.00	80.00	1 080.00	100.00	100.00 €	100.00 €
La passerelle St François					OUI	300.00 €
Ordre des Avocats				800.00		300.00 €
SPA	50.00	50.00	50.00	150.00	150.00 €	150.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>328.94</b>	<b>358.41</b>	<b>1 358.41</b>	<b>1 227.88</b>	<b>397.35 €</b>	<b>1 057.35 €</b>

<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>						
Chambre des Métiers St Brieuc	132.50	108.00	112.00	150.00 €	320.00 €	320.00 €
Chambre des Métiers dinan				98.00 €	98.00 €	98.00 €
Afobat 22	80.00	80.00	80.00	160.00 €	80.00 €	80.00 €
Ass des parents El Ecoles Catholiques					580.00 €	250.00 €
Ass des parents El Ecoles Publiques				400.00 €	450.00 €	400.00 €
Coopérative Scolaire Le Braz					750.00 €	750.00 €
Voyages scolaires N-Dame				300.00 €	NON	
Voyages découverte Coll Renan			360.00	460.00 €	NON	
Voyages découverte Coll St Yves				140.00 €	NON	
Les enfants de Trestel					OUI	30.00 €
Foyer S E Savina					OUI	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>212.50</b>	<b>328.00</b>	<b>812.00</b>	<b>1 708.00</b>	<b>2 278.00 €</b>	<b>2 128.00 €</b>

<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>						
Cœuvre d'Hygiène Sociale - médecine scolaire	1 928.60	1 895.86	2 407.36	4 075.38	2 972.32 €	2 972.32 €
Comité cantonal d'entraide	900.00	900.00	900.00	1 463.00	1 460.00 €	1 460.00 €
Association Maires de France	742.34	770.64	1 082.14	1 097.89	800.54 €	800.54 €
Ass élus du littoral	294.70	294.70	294.70	351.12	NON	
Petites Cités de Caractère	4 800.04	4 879.87	5 037.84	5 004.25	5 169.17 €	5 169.17 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 665.68</b>	<b>8 741.07</b>	<b>9 722.04</b>	<b>11 991.64</b>	<b>10 402.03 €</b>	<b>10 402.03 €</b>

<b>RECAPITULATION</b>						
CULTUREL	15 730.00	16 130.00	16 980.00	15 150.00		16 940.00 €
SPORTIF	15 075.00	15 430.00	17 120.00	16 220.00		15 720.00 €
AFFAIRES SOCIALES	235.00	235.00	2 450.00	2 520.00		3 620.00 €
AFFAIRES MARITIMES	600.00	600.00	600.00	620.00		700.00 €

AFFAIRES MILITAIRES	650.00	500.00	500.00	600.00		600.00 €
DIVERS	328.94	358.41	1 358.41	1 227.88		1 057.35 €
AFFAIRES SCOLAIRES	212.50	328.00	812.00	1 708.00		2 128.00 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	8 665.68	8 741.07	9 722.04	11 991.64		10 402.03 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 162.12</b>	<b>45 567.48</b>	<b>49 542.45</b>	<b>50 037.52</b>		<b>51 167.38 €</b>

CONVENTION ECOLE NOTRE DAME	26 936.00	25 974.00	23 088.00	26 936.00		24 050.00 €
-----------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	--	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 938.12</b>	<b>72 696.02</b>	<b>73 848.45</b>	<b>76 973.52</b>		<b>75 217.38</b>
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--	------------------

Le vote des subventions se fait par chapitre :

**\*Affaires culturelles : adopté à l'unanimité ( MR AUGES ne prend pas part au vote pour le CCER )**

Observations :

- CCER : 4500 € + 5000 € pour travaux de toiture (travaux sur 2 ans)
- SPREV : guides de l'été
- Skol Sonerien : 750 € l'an dernier pour un voyage en Galice
- UTL : pas de demande car les cotisations des adhérents sont suffisantes. Cela mérite d'être signalé. Beaucoup d'associations continuent à demander des subventions même lorsqu'elles n'en ont pas vraiment besoin.

3 nouvelles associations :

- Festival de Lanvellec : 3000 € attribués entre la commune et la communauté de communes
- Animation Beg Chopin : fête de la bière bretonne début juillet
- Maison d'art Trégor : c'est une galerie d'art rue Saint Yves ( L'oiseau sablier)

**\*Affaires sportives : adopté à l'unanimité** (Erwan RIVOALLAN s'abstient pour le tennis de table et le tennis club)

Le Tennis Club obtient 400 € en plus pour le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée.

**\*Affaires sociales** : adopté à l'unanimité mais Yves MEUNIER s'abstient pour ADAPEI en tant que salarié et Jacky THOMAS pour Solidarité Trégor Madagascar en tant que vice-président.

\* **Affaires maritimes** : Adopté à l'unanimité.

\* **Affaires militaires** : adopté à l'unanimité

\* **Divers** : adopté à l'unanimité mais Jacky THOMAS s'abstient pour la passerelle Saint François, Jean LE MERDY pour la passerelle et le comité de l'Estuaire et Jean Claude KERGARAVAT pour la SPA.

\* **Affaires scolaires** : adopté à l'unanimité mais Yves MEUNIER s'abstient pour les enfants de Trestel et Jean LE MERDY, Laurence GELARD, et Raymonde HUE votent contre. ( car les 30 € accordés pour un stage de plongée d'enfants nécessitant beaucoup d'encadrement et d'assistance semblent dérisoires)

Subvention pour le foyer Savina : une classe d'art appliqué a travaillé sur une signalétique sur le Point Information Jeunesse.

\* **Participations diverses** : adopté à l'unanimité mais Henri LE BELLEC s'abstient pour les Petites Cités de caractère.

Au total, il est noté une progression de 2.26% des subventions accordées.

\* **Convention Ecole Notre Dame** : adopté à l'unanimité.

### **III. Tarifs des « mercredis en fête »**

Le Maire rappelle que la dernière augmentation de ces tarifs date de 2007, période à laquelle la cantine scolaire avait pris en charge la fourniture des repas aux artistes à la place des commerçants.

Il propose donc , compte tenu d'une inflation de 4.4% sur trois ans d'augmenter les tarifs de 4 % comme suit :

- Zone A
  - de 0 à 20 mètres : 390 € au lieu de 375 €
  - Supérieur à 20 mètres sans restauration : 650 € au lieu de 625 €
  - Supérieur à 20 mètres avec restauration : 702 € au lieu de 675 €
- Zone B : 6.30 € au lieu de 6 € par mètre 2

Il met aux voix ces propositions. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

#### IV. Personnel :

##### ❖ Contats d'accompagnement dans l'emploi

Le Maire fait part de la volonté de la municipalité de recruter deux personnes en CAE ( contrat d'accompagnement dans l'emploi), une aux services techniques et une au service culturel. Pour les raisons invoquées auparavant ( absence de connaissance avec certitude du nouveau responsable des services culturels) le vote ne se fera uniquement que concernant les services techniques. C'est pourquoi, Madame GAUTIER annonce qu'elle ne prendra pas part au vote car elle aurait préféré que le vote se fasse pour les deux en même temps.

Le Maire explique donc que le CAE est destiné à favoriser l'insertion professionnelle. Le contrat est conclu pour une durée de six mois renouvelable dans la limite de vingt quatre mois à temps complet ou au moins pour 20 heures hebdomadaires.

L'Etat prenant en charge 90 % du salaire , un agent à temps complet en CAE aurait un salaire brut de 1343.80 € et la commune n'aurait à sa charge que 293.09€.

Le Maire sollicite donc l'approbation du conseil pour le recrutement d'un agent en CAE à temps complet aux services techniques. **La proposition est acceptée avec 21voix pour et Madame GAUTIER ne prend pas part au vote.**

##### ❖ Emplois saisonniers

Le Maire annonce le nombre de saisonniers à recruter pour l'été :

- 7 aux services techniques à temps complet pour juillet et août
- 4 au Port de plaisance en juillet et août- un mois chacun à 31 Heures
- 1 au service de police municipale : à temps complet pour juillet et août

Il faut donc créer les postes , à savoir :

- 11 adjoints techniques de 2 ème classe
- 1 gardien de police municipal

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à créer ces postes. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

#### V. Questions diverses

Monsieur LE MERDY informe l'assemblée que le Comité du bassin versant organise dans le cadre de « la semaine sans pesticides » du 20 au 27 mars une exposition sur le désherbage et des démonstrations aux services techniques le 20 mars.

Il ajoute que le SMICTOM a changé de jour de collecte des cartons pour les commerçants. Ce sera le jeudi après 10 Heures au lieu du mercredi.

L'ordre du jour est épuisé, il est 21 H05.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,